



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 05-04, la session régulière du mois de juin se tiendra le lundi 6 juin 2011 et celle de juillet se tiendra le lundi 4 juillet 2011. Les sessions débutent à 19 h 30.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 28 juin 2011**.

Nous désirons vous rappeler que, suite à la fusion des caisses Desjardins, les chèques des membres doivent être remplacés avant le 30 juin 2011. Nous demandons donc aux contribuables qui nous ont fait parvenir des chèques postdatés et qui ont utilisés les anciens chèques, de venir remplacer le chèque daté du 23 septembre 2011. Ceci vous évitera des frais que la caisse appliquera après le 30 juin pour l'utilisation de ces chèques.

SUBVENTION POUR RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Dans un souci d'économie de l'eau potable, la ville offre à ses citoyens une subvention pour l'acquisition, auprès de la ville, d'un récupérateur d'eau de pluie équivalent à 50 % du coût. Ce geste rejoint le thème de la Semaine de la municipalité, qui se tient du 5 au 11 juin, « *Encourageons les gestes éco responsables* ».

Seuls les récupérateurs vendus par la ville sont admissibles à la subvention. Vous pourrez vous les procurer au bureau municipal à compter du 27 juin 2011.

COURS À LA PISCINE – AJOUT DE FORMATIONS

Suite à la dernière édition de l'Écho des chutes, deux nouvelles formations ont été ajoutées à la piscine. Il s'agit des cours suivants :

- Jeune sauveteur pour les 8 à 12 ans;
- Aquaforme pour adultes, ajout de sessions de 12 h 10 à 12 h 40.

Le coût est de 40 \$ par inscription pour les résidents et de 80 \$ pour les non résidents.

Vous avez jusqu'au 10 juin 2011 pour venir vous inscrire au bureau municipal ou en déposant votre formulaire d'inscription et votre paiement dans la chute à courrier du bureau municipal ou en nous envoyant le tout par la poste.

PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal ou directement à la piscine.

Bains libres	Résidents	Non résidents
Un bain	2,00 \$	4,00 \$
Carte pour dix bains	15,00 \$	30,00 \$
Carte de saison individuelle	40,00 \$	50,00 \$
Carte de saison familiale	50,00 \$	60,00 \$

La piscine sera ouverte à compter du 24 juin 2011. L'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2011	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 2 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 3 juillet au 13 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 14 au 26 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 17 heures	13 heures à 17 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 27 août au 4 sept.</i>	selon température						selon température

Accès à la pataugeoire

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la pataugeoire.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

CONCOURS LOCAL "VILLE FLEURIE"

Le concours local d'embellissement *VILLE FLEURIE*, nous revient sous l'égide du Comité en Vert. Nul besoin de s'inscrire à ce concours, la simple résidence sur le territoire municipal et les aménagements suffisent à qualifier les horticulteurs amateurs.

Les critères choisis pour le jugement du concours sont : la propreté, les fleurs, le choix des végétaux, la pelouse et les matériaux inertes.

Les prix seront distribués dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|--------|
| - Résidences en milieu urbain | 3 prix |
| - Résidences en milieu rural | 3 prix |
| - Édifices à logements (propriétaires) | 1 prix |
| - Balcons fleuris (locataires) | 1 prix |
| - Institutions et commerces | 1 prix |
| - Coup de cœur du Comité en vert | 1 prix |



Le comité de sélection patrouillera les rues et routes de la ville au cours de la première semaine d'août. Les gagnants seront contactés vers la mi-août. La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne à une date qui sera communiquée dans L'Écho des Chutes.

Nous tenons à vous rappeler que, dans le cadre de l'édition 2010-2011-2012 des Fleurons du Québec, la ville s'est vu attribuer un fleuron additionnel portant le nombre à 4 fleurons. Il s'agit d'un gain très important et ceci est en grande partie grâce à vous tous qui avez à cœur la beauté de la municipalité.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

Le projet-pilote de télé-inspection (par vidéoconférence), mis sur pied en collaboration avec la MRC d'Arthabaska, est toujours accessible. Ce service visant à offrir un accès supplémentaire à l'inspectrice est disponible le lundi en avant-midi, de 9 h à midi. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal avec vos questions et/ou vos documents pour obtenir des informations ou pour ouvrir un dossier de demande de permis. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour vous éviter des attentes.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel lfournier@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- | | |
|--|---|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christian Côté |
| • Corporation de développement
économique des Bois-Francs
Substitut | Jean-Louis Roberge

Christian Côté |
| • Parc Marie-Victorin | Christiane Lampron |
| • Embellissement | Micheline Pinard-Lampron |
| • Comité en Vert | Micheline Pinard-Lampron
Christiane Lampron |
| • Gestion des matières résiduelles | Christian Tisluck |
| • Régie intermunicipale d'élimination
des matières résiduelles des Sources
Substitut | Christian Tisluck

Christian Drouin |
| • Infrastructures municipales | Luc Duval |
| • Service de prévention des incendies | Christian Tisluck
Christian Côté |
| • Maison des jeunes, Sports
et Loisirs
Substitut (Maison des jeunes) | Christiane Lampron
Luc Duval
Christian Drouin |
| • Centre Récréatif Kingsey inc. | Christiane Lampron |
| • Bibliothèque et CRSBP | Christiane Lampron |
| • Comité consultatif d'urbanisme | Luc Duval
Christian Drouin |
| • Responsable culturel à la MRC | Micheline Pinard-Lampron |
| • Responsable des questions
familiales et/ou des aînés
Substitut | Micheline Pinard-Lampron

Christiane Lampron |
| • Transport adapté | Christian Tisluck |
| • Transport collectif MUNICAR | Christian Tisluck |
| • Société d'initiatives économiques
de Kingsey Falls inc. | Christian Côté
Alain Ducharme |

- | | |
|--|-------------------------------------|
| • Comité de promotion de Kingsey Falls | Christian Côté |
| • Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins | Alain Ducharme
Christian Tisluck |
| Substitut | Christiane Lampron |

M Christian Côté assure la fonction de maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2011.

DÉPÔT POUR LAMPES FLUOCOMPACTES ET TUBES FLUORESCENTS

Dans son souci de protéger l'environnement, la ville a signé une entente avec Peintures Récupérées du Québec inc. pour un dépôt destiné aux lampes fluocompactes et tubes fluorescents. Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer les lampes, non cassées et sans emballage, aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. Veuillez prendre note que pour des quantités trop importantes de tubes fluorescents, des frais pourront être exigés. Vous trouverez des informations additionnelles concernant le programme RecycFluo sur le site www.recycfluo.ca.

RÉCUPÉRATION – Huiles usés et peintures

La municipalité offre un service continu de récupération des huiles usées et peintures. Le dépôt se fait à l'extérieur de l'atelier municipal, 57 boulevard Kingsey. Les palettes sont situées sur le côté opposé à la caserne. Nous vous demandons de placer les liquides dans des **contenants hermétiques et solides**. De plus, nous vous demandons **d'identifier sur le contenant ce qui se trouve à l'intérieur** (huile, peinture, solvant, etc.) lorsqu'il ne s'agit pas du contenant original.

Récupération de piles et cartouches d'imprimantes au bureau municipal

DÉPÔT POUR APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Toujours soucieuse de participer à la protection de l'environnement, la ville a signé une entente avec la firme Laurentide re-sources pour un dépôt destiné aux appareils électroniques comprenant les articles suivants :

- Ordinateurs de bureau, portables, de poche et les tablettes PC, et leurs périphériques;
- Imprimantes;
- Appareils électroniques;
- Numériseurs, télécopieurs et photocopieurs;
- Consoles de jeux vidéo et leurs périphériques;
- Lecteurs, enregistreurs, graveurs ou emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, égaliseurs de fréquences et récepteurs numériques;
- Baladeurs numériques, lecteurs de livres électroniques, récepteurs radios, émetteurs-récepteurs portatifs, appareils photo numériques, cadres numériques, caméscopes et systèmes de localisation GPS;
- Routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoires, clés USB, haut-parleurs, webcams, écouteurs et autres dispositifs sans fil conçus pour être utilisés avec un produit visé par la présente liste;
- Écrans d'ordinateurs;
- Téléviseurs.

Ce dépôt est situé au garage municipal, 57 boul. Kingsey. Vous devez déposer vos articles aux heures d'ouverture, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le vendredi 24 juin pour la Fête nationale et le vendredi 1^{er} juillet pour la Fête du Canada.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE